
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 23 janvier 2025
16 h**

**Séance tenue le jeudi 23 janvier 2025 – 16h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

(À moins d'indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Dida Berku, représentante de la Ville de Côte Saint-Luc, en remplacement de M. Mitchell Brownstein, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, Mme Julie Brisebois, M. Marc Doret, Mme Heidi Ektvedt, M. Michel Gibson, M. Mickey Guttman, représentant de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, en remplacement de M. Ryan Brownstein, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. François Limoges, M. Peter Malouf, M. Beny Masella (**par téléconférence**), Mme Sophie Mauzerolle, M. David Newell, représentant de la Ville de Beaconsfield, en remplacement de M. Georges Bourelle, M. Alex Norris, M. Jocelyn Pausé (**par téléconférence**), Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, Mme Christina M. Smith, Mme Anne St-Laurent, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier, M. Alain Vaillancourt, Mme Maja Vodanovic

**ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

M. Benoit Dorais

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et invite les membres du conseil à se joindre à elle pour un moment de recueillement.

Puis, elle remercie les membres du conseil pour cette minute de silence et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 16 h 02, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Période de questions du public » et invite la personne du public présente à poser ses questions.

1

Question de :

M. Bruce Walker

Réponse de :

Mme Émilie Thuillier

Combien d'incinérateurs de boues est-ce que la Ville a l'intention d'acheter pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte? / Quel est l'échéancier pour le lancement de l'appel d'offres pour l'acquisition de ces nouveaux incinérateurs et quelle est la date de mise en service prévue pour ces équipements?

À 16 h 05, la présidente d'assemblée fait la lecture de neuf questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<p>1</p> <p><u>Question de :</u> Caroline Guindon</p> <p><u>Réponse de :</u> M. François Limoges</p>	<p>Le 15 janvier dernier, Jocelyn Pauzé rapportait sur sa page Facebook que la mairesse, devant une salle comble à l'hôtel de ville, dévoilait les priorités de son administration pour 2025. Parmi celles-ci figure la lutte contre la crise du logement. Dans ce contexte, n'est-il pas temps de mettre fin à l'expropriation de la famille Ly, composée de personnes âgées et de deux enfants proches aidants ? Mme la mairesse, comment justifiez-vous qu'en pleine crise du logement, la STM envisage de démolir un immeuble habité pour construire un PVM, allant ainsi à l'encontre de vos priorités, alors que des sites publics ne nécessitant aucune expropriation, dont trois appartenant à la STM, sont disponibles pour ce projet ?</p>
<p>2</p> <p><u>Question de :</u> Caroline Malcolm</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Sophie Mauzerolle</p>	<p>Taxes are increasing year over year and this year significantly on car registrations' cost for public transportation. Please explain why Project Montreal refuses to implement a tax on bikes for the public transportation. We all need to pay for the society we aspire to. Everyone should pay their share including bikers. There are bike paths newly built in the West Island which are not used at all in very cold weather and yet we are paying to have them cleared and salted. This brings up another issue of whether our tax dollars are being well spent and whether there is good financial management of public funds. Given the deficit, I have great doubts about the financial management of the city over the past years. You have unilaterally decided to remove fluoride from our water and yet my property taxes have risen from the Agglomeration. Please explain that. How are we paying more and getting less?</p>
<p>3</p> <p><u>Question de :</u> Angelique Camille</p> <p><u>Réponse de :</u> <i>Non-répondue</i></p>	<p>Will the Town of Hampstead follow the recommendations of the Sirco investigation report and recuperate the misused funds from the previous Director General Richard Sun?</p>
<p>4</p> <p><u>Question de :</u> Pierre Laduc</p> <p><u>Réponse de :</u> <i>Non-répondue</i></p>	<p>La ville de Hampstead suivra-t-elle les recommandations du rapport d'enquête Sirco et récupérera-t-elle les fonds mal utilisés auprès de l'ancien directeur général Richard Sun ?</p>
<p>5</p> <p><u>Question de :</u> Kate Wyatt</p> <p><u>Réponse de :</u> M. François Limoges</p>	<p>Pour le PVM Bellechasse, la STM a énoncé plusieurs estimations non détaillées qui indiqueraient une augmentation des coûts de 15 M\$ de dollars pour prolonger le tunnel d'environ 65 mètres pour l'installer sur son propre terrain du Garage St-Denis par rapport à l'expropriation de la famille Ly. Cette estimation est largement surestimée et selon 4 méthodes d'estimation que nous avons réalisées, les coûts seraient d'environ 3 M\$, ce qui est en adéquation avec les coûts du PVM Richelieu qui a une longueur équivalente de tunnel. Nos estimations sont comparables à celles de la STM en 2020 qui démontraient qu'un allongement du tunnel de 79m correspondrait à une augmentation des coûts de 2,5 M\$. Les économies de productivité grâce l'espace disponible au garage STM sauveraient des coûts ainsi que les coûts de l'exploitation. Allez-vous fournir aux citoyens et au conseil les détails et estimations des coûts pour justifier de séparer des aînés de leurs enfants proche aidants?</p>

6

Question de :

Benoit Paquette

Réponse de :

M. Pierre Lessard-Blais

Comment nettoyer le quartier de tous les graffitis en faisant en sorte que le service de nettoyage soit accessible à l'année gratuit pour les résidents et les commerçants.

7

Question de :

Karen Templeton

Réponse de :

M. Robert Beaudry

Ma question porte sur le mémoire pl22 de la STM, dans lequel la STM exprime son souhait d'élargir ses pouvoirs d'expropriation, en suggérant d'éliminer l'obligation d'autorisation préalable du gouvernement, et de ne plus limiter son pouvoir d'expropriation au strict nécessaire pour les infrastructures critiques, mais de l'étendre à de vastes étendues de terrain pour des projets de « développement orienté vers le transport en commun » qu'elle juge financièrement intéressants. Ils suggèrent même qu'ils puissent conférer ces pouvoirs d'expropriation élargis, sans l'accord préalable du gouvernement, à leurs partenaires immobiliers. Je pense que la plupart des citoyens trouveraient cette ligne de pensée assez alarmante. Je me demande quelle est la réaction de Projet Montreal aux demandes et aux ambitions de la STM ?

8

Question de :

Joseph Pugliese

Réponse de :

M. François Limoges

Mayor Rabouin,

Municipal elections are set to take place in Montreal this year, and you, along with all elected officials on this Council, will be soliciting donations for your campaigns.

In our "Defund Politics in Montreal" campaign, we highlight how excessive taxpayer money flows into local politics, including through political donations and fundraising by candidates.

Let's start a new movement TODAY, using you as an example of how officials can fund their own political campaigns.

It appears you've recently raised over \$7,500 in donations to finance your leadership candidacy at Projet Montréal. Considering your healthy salary as Mayor of Plateau-Mont-Royal:

1. What is stopping you from funding your own leadership campaign without relying on public donations?

2. Will you PROUDLY commit TODAY to donating this \$7,500—or more—to a local charity of your choice instead of your political aspirations?

Thank you.

DEFUNDPOLITICS.CA

9

Question de :

Jeremy Biskin

Réponse de :

Non-répondue

In the summer of 2023 you justified the increase in pool memberships because of "Inflation is putting a strain on the town's budget and the pool runs a deficit of \$100,000 annually."

In 2024, during the Special Council meeting on December 9th a resolution was passed "to approve the performance bonuses for the year 2024".

Through an access to information request I learned that the total of these bonuses adds up to \$149,000.

If the pool losing \$100,000 was important enough to increase the prices and affect many families can you comment and justify these bonuses in that context?

DÉPÔT DE DOCUMENT

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la Période de questions du public close à 16 h 21. Elle remercie la personne présente et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 16 h 21, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

Question de : Annonce son intention de questionner l'Administration lors de l'appel du point 42.02 de l'ordre du jour
Mme Dida Berku
Réponse de :
M. Robert Beaudry

Question de : Pourquoi est-ce que l'Administration n'a pas inclus le rapport de la Direction régionale de santé publique de Montréal dans le dossier de la fluoration de l'eau potable? / Est-ce que les recommandations dans ce rapport ont de l'importance dans la prise de décision concernant la fluoration de l'eau potable?
Mme Heidi Etvedt
Réponse de :
Mme Maja Vodanovic
DÉPÔT DE DOCUMENT

Question de : Est-ce que l'Administration va revenir sur sa décision d'arrêter la fluoration de l'eau aux usines d'eau potable de Dorval et de Pointe-Claire?
M. Tim Thomas
Réponse de :
Mme Maja Vodanovic

Question de : Est-ce que Montréal va revenir sur sa décision d'arrêter la fluoration de l'eau aux usines d'eau potable de Dorval et de Pointe-Claire? / Peut-on me transmettre la communication transmise au Service de l'approvisionnement, ou toute autre instance concernée, pour confirmer l'arrêt de l'acquisition du fluor pour les usines d'eau potable?
M. Marc Doret
Réponse de :
Mme Maja Vodanovic
DÉPÔT DE DOCUMENT

Question de : Est-ce que l'Administration va revenir sur sa décision d'arrêter la fluoration de l'eau aux usines d'eau potable de Dorval et de Pointe-Claire? / Questionne les responsabilités de l'Administration quant aux conséquences sur la santé que pourrait occasionner l'arrêt de la fluoration de l'eau potable
M. Michel Gibson
Réponse de :
Mme Maja Vodanovic
DÉPÔT DE DOCUMENT

Question de : Souhaite l'amélioration des communications afin de recevoir toutes les informations dans les dossiers soumis au conseil d'agglomération, particulièrement ceux qui touchent directement les villes liées?
Mme Julie Brisebois
Réponse de :
Mme Émilie Thuillier

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la Période de questions des membres du conseil close à 16 h 40 et remercie les personnes élues pour leurs questions.

03 – Ordre du jour et procès-verbal

À 16 h 40, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal ».

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

CG25 0001

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG25 0002

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 12 décembre 2024, à 9 h 30

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 12 décembre 2024, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 16 janvier 2025 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG25 0003

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 décembre 2024, à 16 h

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 décembre 2024, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 16 janvier 2025 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 16 h 40, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, du 1^{er} au 31 décembre 2024.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 décembre 2024.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, du 1^{er} au 31 décembre 2024.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 16 h 40, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Par Mme Émilie Thuillier

- Dépôt d'une réponse de M. Sylvain Ouellet à Mme Heidi Ektvedt concernant ses questions sur l'arrêt de la fluoration de l'eau aux usines de production d'eau potable de Pointe-Claire et de Dorval, posées lors du conseil d'agglomération du 12 décembre 2024

11 - Dépôt de pétitions

À 16 h 40, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

20 – Affaires contractuelles

À 16 h 41, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

À 16 h 41,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0004

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec La Presse pour la fourniture d'espaces publicitaires pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie en 2025 - Montant estimé de l'entente : 436 542,50 \$, taxes incluses (échange de visibilité : 246 833,75 \$ + investissement financier : 189 708,75 \$) / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 246 833,75 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange de visibilité et de billets

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2025 par sa résolution CE25 0004;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre de gré à gré, pour l'année 2025, par laquelle La Presse inc. s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des espaces publicitaires requis par le Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 436 542,50 \$, taxes incluses, dont 189 708,75 \$ à titre d'investissement financier et 246 833,75 \$ en échange de visibilité et de billets;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions s'appliquant à cette entente;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 246 833,75 \$ équivalent à la valeur de l'échange de visibilité et de billets avec La Presse inc.;
- 4- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1248984004

CG25 0005

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition du matériel et des accessoires WiFi (lot 3), dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0059), pour la période du 27 janvier 2025 au 26 janvier 2026

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2025 par sa résolution CE25 0005;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition du matériel et des accessoires WiFi (lot 3), dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Bell Canada (CG22 0059), pour la période du 27 janvier 2025 au 26 janvier 2026;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1249660002

CG25 0006

Accorder un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc. pour la fourniture du soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, pour la période du 1^{er} mars 2025 au 28 février 2026, pour une somme maximale de 414 257,32 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2025 par sa résolution CE25 0006;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc., pour la période du 1^{er} mars 2025 au 28 février 2026, pour le soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 414 257,32 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 3 décembre 2024;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la gestion du territoire, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1245035005

CG25 0007

Accorder un contrat à D.M. Valve et Contrôles inc., pour l'acquisition de cinq vannes murales et cinq actionneurs hydrauliques pour la chambre de vannes De Courcelle - Dépense totale de 2 784 627,24 \$, taxes incluses (contrat : 2 531 479,31 \$ + contingences : 253 147,93 \$) - Appel d'offres public 24-20649 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2025 par sa résolution CE25 0007;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à D.M. Valve et Contrôles inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de cinq vannes murales et cinq actionneurs hydrauliques pour la mise à niveau de la chambre de vannes De Courcelle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 531 479,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20649;
- 2- d'autoriser une dépense de 253 147,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de D.M. Valve et Contrôles inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1249979001

CG25 0008

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Techno feu inc. et Thibault & Associés pour les services d'inspection mécanique et des entretiens et réparations subséquents pour une partie des camions d'incendie de la Ville de Montréal, pour une durée de trois ans, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 3 965 468,90 \$, taxes incluses (contrat : 3 304 557,41 \$ + contingences : 660 911,49 \$) - Appel d'offres public 24-20635 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2025 par sa résolution CE25 0009;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, seuls soumissionnaires pour chacun des articles, ces derniers ayant présenté une soumission conforme, d'une durée de trois ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services d'inspections mécaniques et des

entretiens et réparations subséquents pour une partie des camions d'incendie de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20635 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Techno feu inc.	Lot 1 - Inspection et réparation de camions-autopompe E-ONE	1 023 047,55 \$
Techno feu inc.	Lot 2 - Inspection et réparation de camions-échelle E-ONE	936 212,68 \$
Thibault & Associés	Lot 3 - Inspection et réparation de camions-autopompe PIERCE (Maxisaber)	861 408,80 \$
Thibault & Associés	Lot 4 - Inspection et réparation de camions-échelle panier PIERCE	483 888,38 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 660 911,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Techno feu inc. et Thibault & Associés;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1247567039

À 16 h 42,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0009

Autoriser une dépense additionnelle de 648 548,61 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction et de remplacement de conduites d'eau, d'égout et les travaux de réfection de chaussée et de trottoirs sur l'avenue Lakeside, entre l'autoroute 20 et le chemin du Bord-du-Lac, ainsi que sur le chemin du Bord-du-Lac, entre l'avenue Lakeside et l'avenue Lakeview et finalement sur l'avenue Lakeview, entre le chemin du Bord-du-Lac jusqu'à l'intersection du boulevard Saint-Jean dans la Ville de Pointe-Claire, dans le cadre du contrat accordé à Eurovia Québec Construction inc. (CG23 0405), majorant ainsi le montant total du contrat de 21 849 257,49 \$ à 22 497 806,10 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2025 par sa résolution CE25 0012;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 648 548,61 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour les travaux de construction et de remplacement de conduites d'eau, d'égout et les travaux de réfection de chaussée et de trottoirs sur l'avenue Lakeside, entre l'autoroute 20 et le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, sur le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, entre l'avenue Lakeside et l'avenue Lakeview et sur l'avenue Lakeview, du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore jusqu'à l'intersection du boulevard Saint-Jean dans la Ville de Pointe-Claire, dans le cadre du contrat accordé à l'entrepreneur

Eurovia Québec Construction inc. (CG23 0405), majorant ainsi le montant total du contrat de 21 849 257,49 \$ à 22 497 806,10 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1247651004

CG25 0010

Accorder un contrat à Groupe Mécano inc., pour les travaux de mise à niveau des installations de stockage et de dosage de produits chimiques au bâtiment d'emmagasinement des boues et au bâtiment de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 616 766,95 \$, taxes incluses (contrat : 1 347 305,79 \$ + contingences : 269 461,16 \$) - Appel d'offres public DEEU-SP24013-195702-C (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2025 par sa résolution CE25 0013;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Groupe Mécano inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau des installations de stockage et de dosage de produits chimiques au bâtiment d'emmagasinement des boues et au bâtiment de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 347 305,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU-SP24013-195702-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 269 461,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe Mécano inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1243772002

CG25 0011

Exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour les services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le consortium Cimaise inc. et MLC inc. (CG21 0606)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2025 par sa résolution CE25 0015;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture de services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, dans le cadre du contrat accordé au consortium Cimaise inc. / MLC inc. (CG21 0606).

Adopté à l'unanimité.

20.08 1245965003

CG25 0012

Exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour les services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Riopel Dion St-Martin inc. (CG21 0606)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2025 par sa résolution CE25 0016;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture de services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, dans le cadre du contrat accordé à Riopel Dion St-Martin inc. (CG21 0606).

Adopté à l'unanimité.

20.09 1245965004

CG25 0013

Approuver le projet d'avenant 1 à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec pour la deuxième phase de l'Initiative pour la création rapide de logements, volet grandes villes, approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal (CG22 0185)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2025 par sa résolution CE25 0021;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver l'avenant 1 à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec pour la deuxième phase de l'Initiative pour la création rapide de logements, volet grandes villes approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville conformément à la résolution CG22 0185;
- 2- d'autoriser la signature de l'avenant pourvu qu'il soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'avenant joint au présent dossier décisionnel, et ce, conditionnellement à l'obtention d'un décret autorisant la Société d'habitation du Québec à signer l'avenant.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1249499004

À 16 h 43,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0014

Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville acquiert de la Fiducie résiduelle Stern, représentée par tous et ses seuls fiduciaires Shirley Wagman, Richard Stern, Derek Stern et William Grzywacz, un terrain vacant constitué du lot 6 555 303, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 927,3 mètres carrés, situé à l'intersection de la rue de la Savane et de l'avenue Mountain Sights dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-De-Grâce, à des fins de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 876 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Accorder, aux termes de l'acte de vente, la mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en faveur de la Ville de Montréal et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, au montant de 1 274 000 \$ le 21 octobre 2020, sous le numéro 25 778 067

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2025 par sa résolution CE25 0022;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville acquiert de la Fiducie résiduelle Stern, représentée par tous et ses seuls fiduciaires Shirley Wagman, Richard Stern, Derek Stern et William Grzywacz (Vendeur), un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 6 555 303, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 927,3 mètres carrés, situé à l'intersection des rues de la Savane et de l'avenue Mountain Sights dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-De-Grâce, à des fins de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 876 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;
- 3- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de Shirley Wagman Stern, Richard Stern, Derek Stern et William Grzywacz, fiduciaires de la Fiducie résiduelle Stern ou au nom du notaire fiduciaire en fidéicomis du Vendeur ou, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure, au nom du ministre des Finances;
- 4- d'autoriser la signature de la convention de services professionnels entre le Vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 5- d'autoriser le greffier de la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à la réception d'une confirmation écrite de la part des services municipaux concernés à l'effet que:
 - les travaux de décontamination, de remblaiement, de compaction et de nivellement des sols sont complétés à la satisfaction du Service de l'environnement et du Service de l'habitation;
 - selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, l'acte de vente dans sa forme finale est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
 - qu'un jugement de la Cour supérieure dans le dossier de Cour portant le numéro 500-17-127933-235 ordonne la passation de titre de l'Immeuble en faveur de la Ville ou qu'une entente de règlement à l'amiable convienne du transfert de l'Immeuble en faveur de la Ville et des modalités d'exécution des obligations du Propriétaire prévues aux termes de l'Entente;
- 6- d'accorder aux termes de l'acte de vente, la mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en faveur de la Ville de Montréal et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, au montant de 1 274 000 \$, le 21 octobre 2020, sous le numéro 25 778 067;

7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1239245007

CG25 0015

Approuver un projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de HPFCO inc., à des fins de parc régional, les lots 1 977 311 et 1 977 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 52 651,5 mètres carrés, situés aux 20380 et 20392, boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant six bâtiments vacants, pour le prix de 4 350 000 \$, plus des taxes applicables, le cas échéant

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2025 par sa résolution CE25 0023;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver la signature du projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engage à acquérir de HPFCO inc., à des fins de parc régional, les immeubles situés aux 20380 et 20392, boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, lesquels sont connus comme étant les lots 1 977 311 et 1 977 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 52 651,5 mètres carrés, pour le prix de 4 350 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de vente résultant de la présente promesse pourvu que cet acte de vente soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme à ladite promesse;
- 3- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom du Vendeur ou au nom du notaire fiduciaire en fidéicommiss du Vendeur, le cas échéant;
- 4- d'autoriser la signature de toutes conventions de services professionnels entre le Vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville, le cas échéant;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1249245009

CG25 0016

Accorder un soutien financier non récurrent de 64 850 \$ à la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal pour la réalisation du projet « Plan d'affaires et étude de conception pour le Centre d'innovation en technologies propres (CITP) » / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 décembre 2024 par sa résolution CE24 2037;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 64 850 \$ à la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal pour la réalisation du projet « Plan d'affaires et étude de conception pour le Centre d'innovation en technologies propres (CITP) »;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1247408002

CG25 0017

Accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 \$ au Carrefour d'innovation bioalimentaire pour le démarrage de ses activités et l'accompagnement d'entreprises bioalimentaires pour la période 2025, 2026 et 2027 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 décembre 2024 par sa résolution CE24 2041;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 \$ au Carrefour d'innovation bioalimentaire, pour une période allant de 2025 à 2027, pour le démarrage de ses activités et l'accompagnement d'entreprises du secteur bioalimentaire;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1247956005

CG25 0018

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Réseau express métropolitain inc., à des fins de transport collectif pour l'aménagement du réseau express métropolitain, un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 6 396 184 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord du boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie de 202,1 mètres carrés, pour un montant total de 130 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2025 par sa résolution CE25 0061;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Réseau express métropolitain inc., à des fins de transport collectif pour l'aménagement du REM, un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 6 396 184 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord du boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie de 202,1 mètres carrés, pour un montant total de 130 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de fermer et retirer du domaine public, à toutes fins que de droit, le lot 6 396 184 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- d'autoriser le greffier de la Ville à signer cet acte de vente substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel, pour et au nom de la Ville;

4- d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1249915009

À 16 h 44,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0019

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver la convention de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de 9595988 Canada inc. pour une période de 13 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025, un espace d'entrepôt d'une superficie de 32 446 pieds carrés et pour une période de 12 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026, un espace d'entrepôt d'une superficie de 77 679 pieds carrés, le tout, situé au 9701, rue Colbert, à des fins de centre de distribution, moyennant un loyer total de 24 749 993,68 \$, taxes incluses / Autoriser le Service de la stratégie immobilière à conserver dans son budget, suivant la fin de certains baux, les sommes récurrentes suivantes : pour l'année 2026 et les suivantes : 837 600 \$, net de taxes, pour l'année 2028 et les suivantes, la somme de 78 250 \$, net de taxes / Approuver l'ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière pour 2031, au montant de 52 000 \$, net de taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2025 par sa résolution CE25 0062;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver le projet de convention de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9595988 Canada inc. pour une période de 13 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025, un espace d'entrepôt d'une superficie de 32 446 pieds carrés et pour une période de 12 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026, un espace d'entrepôt d'une superficie de 77 679 pieds carrés, le tout, situé au 9701, rue Colbert, à des fins de centre de distribution, moyennant un loyer total de 24 749 993,68 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 3- d'autoriser le Service des stratégies immobilières à conserver dans son budget, suivant la fin de certains baux, les sommes récurrentes suivantes : pour l'année 2026 et les suivantes : 837 600 \$, net de taxes, pour l'année 2028 et les suivantes : 78 250 \$, net de taxes;
- 4- d'approuver l'ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière pour 2031, au montant de 52 000 \$, net de taxes;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1244069003

CG25 0020**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat aux Industries Lafleur inc., pour l'acquisition de châssis-cabine à cinq places et l'aménagement de boîtes utilitaires en aluminium de 10 pieds pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 4 725 048,01 \$, taxes incluses (contrat : 4 108 737,40 \$ + contingences : 616 310,61 \$) - Appel d'offres public 24-20519 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2025 par sa résolution CE25 0041;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder aux Industries Lafleur inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de châssis-cabine à cinq places et l'aménagement de boîtes utilitaires en aluminium de 10 pieds pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 108 737,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20519;
- 3- d'autoriser une dépense de 616 310,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement des Industries Lafleur inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1247567042

CG25 0021

Exercer l'option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 97 698,22 \$, taxes incluses (entente-cadre : 81 415,18 \$ + contingences : 16 283,04 \$) pour l'acquisition d'huiles, de graisses, d'urée et d'antigel ainsi que le recyclage d'huiles usées, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec UAP inc. (via Traction Anjou) (lot 21) (CE23 1979), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 81 415,18 \$ à 179 113,40 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2025 par sa résolution CE25 0042;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 81 415,18 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'huiles, de graisses, d'urée et d'antigel ainsi que le recyclage d'huiles usées dans le cadre du contrat accordé à UAP inc. (via Traction Anjou) (DA237567005) :

Firme	Article	Dépenses additionnelles (taxes incluses)	Montant total (taxes incluses)
UAP inc. (via Traction Anjou)	Lot 21	81 415,18 \$	162 830,36 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 16 283,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1247428007

CG25 0022

Accorder un contrat à la firme Les Entreprises Michaudville inc. pour les travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie, de massifs de la Commission des services électriques de Montréal et de Bell Canada dans la rue de Champlain, entre les rues Sainte-Catherine et La Fontaine - Dépense totale de 15 824 555,97 \$, taxes incluses (contrat : 12 417 300 \$ + contingences : 1 394 570,12 \$ + incidences : 2 012 685,85 \$) - Appel d'offres public DRE22A14-P24003-187021-C (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2025 par sa résolution CE25 0050;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à la firme Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie, de massifs de la Commission des services électriques de Montréal et de Bell Canada dans la rue De Champlain, entre les rues Sainte-Catherine et La Fontaine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 417 300 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE22A14-P24003-187021-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 394 570,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 012 685,85 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Les Entreprises Michaudville inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1246459001

CG25 0023

Approuver le projet de permission d'occupation pour les infrastructures municipales entre le Réseau de Transport Métropolitain et la Ville de Montréal, pour une période débutant le 1^{er} mars 2017 et se terminant à la fin de l'exploitation des ouvrages, sur une partie des lots 1 093 262, 1 093 263, 1 092 287, 1 370 969, 1 371 011, 1 505 796, 1 505 799, 1 505 798, 1 505 801, 1 270 088, 1 270 172, 1 270 089, 1 270 171, 1 270 090, 1 270 170, 2 611 383 et 2 611 385 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, faisant partie de l'emprise ferroviaire Longue-Pointe, entre les points milliaires 0,65 (53^e Avenue à Pointe-aux-Trembles) et 3,36 (avenue Marien à Montréal-Est), pour les fins de la construction, l'aménagement ou l'installation de diverses infrastructures municipales (aqueduc, égout, conduite pluviale, conduits électriques) pour le Service de l'eau, moyennant des arrérages au montant de 33 281,61 \$, taxes incluses, et d'un loyer annuel au montant de 5 283,22\$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2025 par sa résolution CE25 0067;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de permission d'occupation pour les infrastructures municipales entre le Réseau de transport métropolitain et la Ville de Montréal, pour une période débutant le 1^{er} mars 2017 et se terminant à la fin de l'exploitation des ouvrages, sur une partie des lots 1 093 262, 1 093 263, 1 092 287, 1 370 969, 1 371 011, 1 505 796, 1 505 799, 1 505 798, 1 505 801, 1 270 088, 1 270 172, 1 270 089, 1 270 171, 1 270 090, 1 270 170, 2 611 383 et 2 611 385 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, faisant partie de l'emprise ferroviaire Longue-Pointe, entre les points milliaires 0,65 (53^e Avenue à Pointe-aux-Trembles) et 3,36 (avenue Marien à Montréal-Est), pour les fins de la construction, l'aménagement ou l'installation de diverses infrastructures municipales (aqueduc, égout, conduite pluviale, conduits électriques) pour le Service de l'eau, moyennant un loyer annuel de 5 283,22 \$, taxes incluses, le tout conformément aux dispositions prévues au projet de permission.
- 2- d'approuver les arrérages pour les années 2017 à 2024 au montant de 33 281,61\$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1248042012

À 16 h 44,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0024

Approuver le projet d'amendement no 1 au contrat accordé aux Télécommunications Grimard inc. (CG22 0455) pour la fourniture et l'installation de câbles de fibres optiques à la suite des travaux du ministère des Transports du Québec sur les viaducs Saint-Laurent et Saint-Urbain, sans dépense additionnelle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2025 par sa résolution CE25 0044;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'amendement n° 1 au contrat accordé aux Télécommunications Grimard inc., (CG22 0455) pour la fourniture et l'installation de câbles de fibres optiques à la suite des travaux du ministère des Transports du Québec (MTQ) sur les viaducs Saint-Laurent et Saint-Urbain, sans dépense additionnelle;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures technologiques, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1249660003

CG25 0025

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 200 000 \$ à l'organisme Les 7 doigts de la main pour la conversion d'un studio en espace de diffusion d'expériences immersives, pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026, dans le cadre de l'entente Réflexe 2 MEIE 2022-2025 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2025 par sa résolution CE25 0063;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 200 000 \$ à l'organisme Les 7 doigts de la main pour la conversion d'un studio en espace de diffusion d'expériences immersives, pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026, dans le cadre de l'entente Réflexe 2 MEIE 2022-2025;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1248180004

CG25 0026

Exercer la première option de prolongation de 24 mois et autoriser une dépense additionnelle de 4 704 679,91 \$, taxes et contingences incluses, pour la fourniture de pièces et de services d'entretien et de réparation mécanique pour les équipements de marque John Deere des ateliers mécaniques de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Centre agricole JLD Lague inc. (lot 1) et Brandt Tracteur (lot 2) (CG22 0332), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 6 777 423,27 \$ à 11 482 103,18 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2025 par sa résolution CE25 0047;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de 24 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 4 091 026,01 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces et de services d'entretien et de réparation mécanique pour les équipements de marque John Deere des ateliers mécaniques de la Ville de Montréal, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec le Centre agricole JLD Lague inc. (lot 1) et Brandt Tracteur (lot 2) (CG22 0332) :

Firmes	Articles	Dépenses additionnelles (taxes incluses)	Montant total (taxes incluses)
Centre agricole JLD Lague inc.	Lot 1	1 172 340,61 \$	2 890 123,37 \$
Brandt Tracteur	Lot 2	2 918 685,39 \$	7 094 314,17 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 613 653,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1247428008

CG25 0027

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 164 328,02 \$, taxes incluses, pour des services d'exécution de petits travaux généraux pour le Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à la firme AV-TECH inc. (CG21 0066), majorant ainsi le montant total du contrat de 853 016,20 \$ à 1 017 344,22 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2025 par sa résolution CE25 0040;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 164 328,02 \$, taxes incluses, pour la fourniture des services d'exécution de petits travaux généraux pour le Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à AV-TECH inc. (CG21 0066), majorant ainsi le montant total du contrat de 853 016,20 \$ à 1 017 344,22 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1247026006

CG25 0028

Accorder un contrat à Distribution Maranda inc., pour la fourniture de châssis de camion et de boîtes fermées en aluminium - Dépense totale de 2 242 061,51 \$, taxes incluses (contrat : 1 949 618,70 \$ + contingences : 292 442,81 \$) - Appel d'offres public 24-20725 - (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2025 par sa résolution CE25 0049;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat à Distribution Maranda inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de châssis de camion et de boîtes fermées en aluminium, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 949 618,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20725;
- 2- d'autoriser une dépense de 292 442,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Distribution Maranda inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1247567045

À 16 h 45,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.29 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0029

Autoriser une dépense additionnelle de 424 125,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour le traitement par compostage ou biométhanisation de résidus organiques (résidus alimentaires) dans le cadre des contrats accordés à Recyclage Notre-Dame inc. (CG22 0454), majorant ainsi le montant total des contrats de 6 574 546,44 \$ à 6 998 671,97 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2025 par sa résolution CE25 0046;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 424 125,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour le traitement par compostage ou biométhanisation de résidus organiques (résidus alimentaires), dans le cadre des contrats accordés à Recyclage Notre-Dame inc. (CG22 0454), majorant ainsi le montant total des contrats de 6 574 546,44 \$ à 6 998 671,97 \$, taxes incluses :

Lot 1	80 740,04 \$
Lot 3	40 970,77 \$
Lot 4	302 414,72 \$
Total	424 125,53 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1249735006

CG25 0030

Accorder des contrats à Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage ou biométhanisation de résidus organiques (résidus alimentaires), pour une période de 12 mois avec deux options de prolongation de six mois chacune - Dépense totale de 7 191 921,95 \$, taxes incluses (contrats : 6 538 110,86 \$ + contingences : 653 811,09 \$) - Appel d'offres public 24-20763 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2025 par sa résolution CE25 0045;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Recyclage Notre-Dame inc., ce dernier ayant présenté des soumissions conformes, les contrats pour l'exécution des travaux de traitement par compostage ou biométhanisation de résidus organiques (résidus alimentaires), aux prix de ses soumissions, soit pour une somme maximale de 6 538 110,87 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20763 :

<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Lot 1	3 222 116,89 \$
Lot 2	3 315 993,98 \$
Total	6 538 110,87 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 653 811,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences :

<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Lot 1	322 211,69 \$
Lot 2	331 599,40 \$
Total	653 811,09 \$

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Recyclage Notre-Dame inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1249735005

CG25 0031

Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) afin de confier l'administration et la réalisation du Programme d'habitation visant à assurer l'amélioration des immeubles d'habitation acquis par la Ville et le maintien du caractère abordable des logements et identifier les immeubles comme faisant partie dudit programme d'habitation / Autoriser une dépense de 150 000 \$, taxes incluses, en 2025, répartie entre les compétences d'agglomération et corporative, pour permettre à l'OMHM de procéder à un bilan de santé des immeubles identifiés / Autoriser un budget de revenus et de dépenses équivalent de 7 500 000 \$ liés à l'exploitation des immeubles identifiés et répartis entre les compétences d'agglomération et corporative

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2025 par sa résolution CE25 0059;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) dont l'objet consiste à confier l'administration et la réalisation du Programme d'habitation visant à assurer l'amélioration des immeubles d'habitation acquis par la Ville et le maintien du caractère abordable des logements et identifier les immeubles comme faisant partie dudit programme d'habitation;
- 2- d'autoriser une dépense de 150 000 \$, taxes incluses, en 2025, répartie entre les compétences d'agglomération et corporatives, pour permettre à l'OMHM de procéder à un bilan de santé des immeubles identifiés;
- 3- d'autoriser un budget de revenus et de dépenses équivalents de 7 500 000 \$ liés à l'exploitation des immeubles identifiés et répartis entre les compétences d'agglomération et corporatives.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1246898004

CG25 0032

Approuver le projet d'avenant à la convention intervenue entre la Ville et Cegid inc. pour l'entretien et la mise à niveau du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville Montréal (CG23 0637)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2025 par sa résolution CE25 0058;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le projet d'avenant à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Cegid inc. pour l'entretien et la mise à niveau du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville Montréal (CG23 0637).

Adopté à l'unanimité.

20.29 1237684004

30 – Administration et finances

À 16 h 46, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet appelle la rubrique « Administration et finances ».

CG25 0033

Autoriser une révision de la répartition du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations, pour assurer la mise en œuvre, la gestion de l'entente, la coordination des parties prenantes et la reddition de compte pour l'enveloppe gérée par le Service de l'eau de 15 461 999 \$ dans le cadre du Plan pour une économie verte

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2025 par sa résolution CE25 0072;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'autoriser une révision de la répartition du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations pour assurer la mise en œuvre, la gestion de l'entente, la coordination des parties prenantes et la reddition de compte pour l'enveloppe gérée par le Service de l'eau de 15 461 999 \$ dans le cadre du Plan pour une économie verte (PEV).

Adopté à l'unanimité.

30.01 1245704001

42 – Adoption de règlements

À 16 h 46, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

À 16 h 46,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0034

Adoption - Règlement autorisant l'occupation temporaire du domaine public à des fins de réfection du pont Papineau-Leblanc dans le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation temporaire du domaine public à des fins de réfection du pont Papineau-Leblanc dans le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 par sa résolution CG24 0773;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation temporaire du domaine public à des fins de réfection du pont Papineau-Leblanc dans le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 par sa résolution CG24 0773;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1936;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation temporaire du domaine public à des fins de réfection du pont Papineau-Leblanc dans le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1248168006

Règlement RCG 25-001

CG25 0035

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le cadre du projet Quartier Namur-Hippodrome

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le cadre du projet Quartier Namur-Hippodrome » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 par sa résolution CG24 0774;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le cadre du projet Quartier Namur-Hippodrome » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 par sa résolution CG24 0774;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 2055;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le cadre du projet Quartier Namur-Hippodrome », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Un débat s'engage.

Mme Dida Berku, représentante de la Ville de Côte Saint-Luc, appuyée par M. Peter Malouf, aimerait amender le point à l'étude afin d'y modifier le projet de règlement. Puis, s'il n'y a pas d'accord sur la proposition d'amendement, elle suggère de reporter l'étude de ce dossier à une assemblée ultérieure du conseil d'agglomération.

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, souligne que la proposition d'amendement n'est pas disponible, conséquemment, il ne peut être recevable puisque le document d'amendement n'a pas été transmis aux membres du conseil au préalable, ni séance tenante. De plus, M. Limoges indique qu'il n'y aura pas de consentement de l'Administration pour reporter ce point à une assemblée ultérieure du conseil.

Le débat se poursuit.

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, confirme qu'aucune proposition d'amendement n'a été déposée et que le report est rejeté puisqu'il n'y a pas consentement de la majorité. Elle clôt le débat et confirme la dissidence de l'ensemble des membres présents des villes liées sur ce point.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Alex Bottausci
Mme Dida Berku, en remplacement de M. Mitchell Brownstein
Mme Julie Brisebois
M. Marc Doret
Mme Heidi Ektvedt
M. Michel Gibson
M. Mickey Guttman, en remplacement de M. Ryan Brownstein
Mme Paola Hawa
M. Jeremy Levi
M. Peter Malouf
M. Beny Masella
M. David Newell, en remplacement de M. Georges Bourelle
Mme Christina M. Smith
Mme Anne St-Laurent
M. Tim Thomas

42.02 1245569001

Règlement RCG 25-002

CG25 0036

Adoption - Règlement sur le programme d'habitation visant à assurer l'amélioration des immeubles d'habitation acquis par la Ville et le maintien du caractère abordable des logements

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement sur le programme d'habitation visant à assurer l'amélioration des immeubles d'habitation acquis par la Ville et le maintien du caractère abordable des logements » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 par sa résolution CG24 0775;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur le programme d'habitation visant à assurer l'amélioration des immeubles d'habitation acquis par la Ville et le maintien du caractère abordable des logements » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024 par sa résolution CG24 0775;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2024 par sa résolution CE24 2024;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le programme d'habitation visant à assurer l'amélioration des immeubles d'habitation acquis par la Ville et le maintien du caractère abordable des logements ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1246898003

Règlement RCG 25-003

51 – Nomination / Désignation

À 17 h 01, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet appelle la rubrique « Nomination / Désignation ».

CG25 0037

Nommer Clément Roy à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2025 par sa résolution CE25 0070;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver la nomination de Clément Roy à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1248021010

À 17 h 02, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, remercie les membres du conseil pour leur collaboration, ainsi que les différentes équipes ayant participé à la tenue de ce conseil. Puis, elle souhaite une bonne soirée à tous et toutes et donne rendez-vous le mois prochain.

Nancy Blanchet
PRÉSIDENTE

Domenico Zambito
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE